



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Dixième session**

Genève, 11 et 12 septembre 2023

**Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable
sur sa dixième session*****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable a tenu sa dixième session les 11 et 12 septembre 2023.
2. Le présent rapport résume les délibérations du Groupe d'experts menées à cette occasion. Tous les documents de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

II. Participation

3. La session du Groupe d'experts a rassemblé 85 participants.
4. Des experts des États membres de la CEE ci-après y ont participé : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovénie, Tadjikistan, République tchèque, Türkiye et Ukraine.
5. Des experts des pays ci-après ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.5) : Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Chili, Ghana, Inde, Iraq, Pakistan, Qatar, République islamique d'Iran et Tunisie.

* Les projets de conclusions et de recommandations ont été examinés, mis à jour si nécessaire et approuvés par le Groupe d'experts après l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Les conclusions, les recommandations et le rapport ont été adoptés à la fin de la session, sous réserve d'éventuelles modifications de forme à apporter.

¹ Les documents officiels, documents de séance et exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse <https://unece.org/sustainable-energy/events/10th-session-group-experts-renewable-energy>. Les documents officiels de la session sont également disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (voir <http://documents.un.org/>).



6. Des représentants des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ci-après étaient présents : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation météorologique mondiale (OMM) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des représentants de la Commission européenne ont également participé à la session, ainsi que des représentants du secrétariat de la Communauté de l'énergie et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

7. Des représentants d'organisations internationales, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles, du secteur financier, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé étaient également présents, ainsi que des experts indépendants.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2023/1 – Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session

8. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur de la Commission (E/ECE/778/Rev.5), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire était l'adoption de l'ordre du jour (ECE/ENERGY/GE.7/2023/1), qui a été adopté sans modification.

IV. Observations liminaires (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le Président a fait part de ses réflexions sur la façon dont la guerre en Ukraine avait mis en évidence la nécessité de garantir la sécurité énergétique mondiale, un objectif atteignable en développant des sources d'énergie renouvelable. Il a souligné les principales activités que le Groupe d'experts a menées conformément à son plan de travail pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/8) et aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable.

10. Le Président a fait observer qu'en 2023, la session annuelle du Groupe d'experts était organisée au cours de la Semaine de l'énergie durable, pendant laquelle se tenait également la trente-deuxième session du Comité de l'énergie durable.

V. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts (point 3 de l'ordre du jour)

11. Le secrétariat a passé en revue les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trente et unième session (21-23 septembre 2022), ainsi que les travaux en cours visant à mettre en place des systèmes énergétiques résilients.

VI. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – Principales conclusions

ECE/ENERGY/GE.7/2023/3 – État d'avancement de l'exécution des plans d'action nationaux relatifs aux énergies renouvelables dans 17 pays de la CEE

CSE-32/2023/INF.2 – Policy brief on aligning critical raw materials development with sustainable development

CSE-32/2023/INF.3 – Policy brief on advancing power system connectivity in support of SDG7

12. Les participants ont constaté que malgré le déploiement croissant des énergies renouvelables dans la région de la CEE et leur potentiel significatif de développement, confirmés par la note d'orientation de la CEE sur l'objectif de développement durable (ODD) n° 7 publiée en 2023, les progrès réalisés n'avaient pas suffi à atteindre les cibles de l'objectif. Il était essentiel de renforcer les mesures prises pour permettre l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

13. Les experts ont débattu des progrès accomplis en matière d'adoption des énergies renouvelables dans la région et ont évalué les possibilités de développement ultérieur. Ils ont également mis en évidence des obstacles à surmonter et des défis à relever, ainsi que des politiques et mécanismes de financement qui permettraient d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

14. Le Groupe d'experts :

a) A noté avec satisfaction que la CEE, dans le cadre de l'édition 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, avait contribué à l'examen à mi-parcours de la réalisation des ODD et aux préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en septembre 2023 sous les auspices de l'Assemblée générale ;

b) A pris note de la contribution de la CEE, à l'appui de l'édition 2023 du forum politique de haut niveau à l'élaboration de trois notes d'orientation portant sur les thèmes suivants : i) l'accès de tous à l'énergie et la transition énergétique juste, inclusive et équitable ; ii) l'amélioration de la connectivité des systèmes électriques à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 ; iii) la mise en adéquation de l'exploitation des matières premières essentielles avec le développement durable ;

c) A pris note avec satisfaction de la participation active de la CEE à des webinaires et des manifestations organisées dans le cadre du forum politique de haut niveau, à l'occasion desquels elle a présenté les notes d'orientation, et de l'organisation d'une manifestation parallèle sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans la région de la CEE et les stratégies régionales pour un avenir durable, qui s'est tenue le 13 juillet 2023 à New York ;

d) A également pris note avec satisfaction des progrès accomplis concernant l'adoption des énergies renouvelables dans la région de la CEE et l'élaboration des politiques nécessaires pour faciliter cette transition ;

e) A invité les États membres de la CEE à continuer d'améliorer la qualité des données permettant de suivre et d'évaluer précisément les progrès accomplis en matière d'adoption des énergies renouvelables et de faciliter, selon une approche fondée sur des données probantes, la prise de décisions éclairées et le développement du secteur ;

f) A estimé qu'il fallait accélérer la pleine application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en construisant dans la région de la CEE des systèmes énergétiques résilients qui permettent l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable et qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

VII. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Études de cas sur l'Ukraine : stratégie et plans de rénovation du secteur de l'énergie fondés sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelable (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2023/4 – Production de bioénergie et potentiel de gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine
ECE/ENERGY/GE.7/2023/5 – Dialogue multipartite : recommandations aux fins de l'appui au développement du marché des biocarburants en Ukraine

15. Les experts se sont intéressés à des activités menées dans le cadre de deux projets d'énergie renouvelable entrepris en Ukraine (où plus de 50 % des infrastructures énergétiques ont été endommagées depuis le début de la guerre) et aux principales conclusions desdits projets. Ces informations serviront à illustrer et à orienter l'action à mener pour mettre en place une production décentralisée d'énergie propre qui permettra d'accroître la résilience du système énergétique.

16. Les participants ont été invités à échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques et à examiner leurs incidences sur les travaux du Groupe d'experts dans la région de la CEE, laquelle s'efforce de faire avancer les choses en organisant au niveau national des dialogues multipartites sur les énergies renouvelables.

17. Le Groupe d'experts :

a) A pris note avec satisfaction des conclusions du projet du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable relatif à la gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles, exécuté conjointement par la FAO, la CEE et le PNUE ;

b) A également pris note avec satisfaction de l'organisation d'un dialogue multipartite à la fin du projet sur le thème du potentiel inexploité de la bioénergie en Ukraine, dans le cadre duquel des recommandations concrètes ont été formulées pour favoriser le développement de la bioénergie dans le pays, l'objectif étant de garantir la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire ;

c) A salué le rapport sur la promotion des cultures énergétiques le long des routes et des autoroutes d'Ukraine, qui peut contribuer à renforcer l'adoption des énergies renouvelables et, dans le même temps, contribuer à restaurer les bandes de forêt, mais aussi, sous certaines conditions, attirer des investisseurs privés ;

d) A considéré que, dans les conditions actuelles, le débat sur la recherche de solutions durables qui permettraient d'accroître la production d'énergie à partir de sources renouvelables en Ukraine présentait un intérêt pour d'autres pays de la région de la CEE, en particulier dans le contexte de la crise énergétique mondiale et des efforts déployés par de nombreux États membres pour améliorer la résilience de leurs systèmes énergétiques ;

e) A estimé qu'il était nécessaire de remettre en état de marche les infrastructures, notamment les installations de production d'énergie renouvelable, qui étaient hors service en raison de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie et suite aux attaques incessantes visant les infrastructures essentielles dans tout le pays² ;

f) A mis en avant la nécessité de développer les infrastructures en Ukraine et dans d'autres pays de la CEE afin de soutenir la décarbonisation de leurs économies et renforcer l'utilisation de sources d'énergie renouvelable ;

² La Fédération de Russie s'est opposée à l'inclusion du point 17 e) dans le rapport, et a demandé aux membres du Groupe d'experts de ne pas politiser ses activités.

g) A souligné la nécessité que les pays développent leur production d'énergie renouvelable dans le cadre d'une transition verte et respectent les engagements pris dans l'Accord de Paris ;

h) A invité les gouvernements des États membres à se manifester auprès du secrétariat s'ils souhaitaient organiser ou financer un débat sur l'énergie renouvelable dans le cadre de la série « Hard Talks » ou une étude de la performance en matière d'énergies renouvelables de pays de la CEE ;

i) A prié le secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, d'aider les pays intéressés à recenser les obstacles et les freins à l'investissement dans le domaine des énergies renouvelables et à étudier des mécanismes potentiels de crédits d'émission de carbone en collaboration avec d'autres partenaires dans la région de la CEE par l'intermédiaire de débats sur l'énergie renouvelable dans le cadre de la série « Hard Talks » ;

j) A invité les États membres de la CEE à solliciter plus activement le secrétariat pour des études et des activités de renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier pour les activités pouvant bénéficier du programme de services consultatifs régionaux ;

k) A salué le soutien apporté à ses travaux par le Conseiller régional.

VIII. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/11 – Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

ECE/ENERGY/2023/12 – Advanced concept for the Platform on Resilient Energy Systems

18. Les énergies renouvelables jouent un rôle important dans l'amélioration de la gestion des ressources dans le cadre des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes. Leur contribution à la promotion d'une approche fondée sur ces interactions, ainsi que leurs liens avec le Programme 2030 et leurs implications en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, ont fait l'objet d'une attention particulière à la session.

19. Les participants ont été invités à présenter leurs données d'expérience et leurs vues sur les interactions technologiques et les synergies qui pourraient aider à renforcer l'adoption des énergies renouvelables. Ces aspects techniques pourraient contribuer à déterminer comment construire des systèmes énergétiques résilients, appliquer des mesures de transition juste et, dans le cadre des travaux de la CEE, tirer parti de la participation à la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients.

20. Le Groupe d'experts :

a) A estimé que, pour faire augmenter la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique, les États membres de la CEE devaient adopter une approche intégrée et engager un dialogue avec des parties prenantes nationales et internationales. Ces initiatives permettraient de mieux connaître les caractéristiques et la disponibilité des sources d'énergie renouvelables et de renforcer les cadres politiques, institutionnels, normatifs et réglementaires concernés, notamment par l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux sources d'énergie renouvelable et aux matières premières essentielles et projets connexes ;

b) A encouragé les États membres à participer activement à la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients, qui a pour but de faciliter l'adoption des politiques nécessaires pour renforcer la sécurité et la durabilité environnementale de l'énergie et la rendre plus abordable, tout en veillant à une transition juste et en renforçant ainsi la résilience des systèmes énergétiques dans la région de la CEE ;

c) A invité les États membres à poursuivre le dialogue sur la coopération transversale et intersectorielle pour développer les énergies renouvelables et à tenir compte dans ce cadre des effets combinés des technologies à émissions faibles ou nulles, en renforçant la coopération avec les partenaires internationaux, notamment l'AIEA ;

d) A salué les travaux exploratoires visant à établir une taxonomie internationale de l'hydrogène et à développer l'utilisation de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, selon qu'il convient, ainsi que le débat concernant le développement des modes de production par électrolyse de l'hydrogène et de ses produits dérivés au moyen d'énergies renouvelables, dans le but de contribuer à la création d'un écosystème régional de l'hydrogène, notamment par l'intermédiaire de la reconnaissance mutuelle des certificats ;

e) A estimé que la poursuite du développement des sources d'énergie renouvelable aurait un effet positif sur la réalisation d'objectifs climatiques mondiaux ambitieux et sur l'atténuation des effets négatifs des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité ;

f) A souligné la nécessité pour les États membres d'adopter une approche globale et intégrée de l'énergie afin de développer davantage les technologies des énergies renouvelables et de garantir une meilleure gestion des ressources dans le cadre des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes ;

g) A prôné la poursuite de sa coopération avec le Groupe de travail de l'énergie renouvelable du Groupe d'experts de la gestion des ressources ;

h) A salué la publication du rapport relatif à l'évaluation des ressources géothermiques de l'Albanie, auquel il a contribué ;

i) A pris note avec satisfaction de la collaboration intersectorielle engagée avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour favoriser le développement des capacités de production d'énergie renouvelable et renforcer le réseau électrique dans la région de la CEE et dans un contexte mondial ;

j) S'est félicité de la coopération avec d'autres sous-programmes de la CEE, grâce à laquelle les États membres avaient pu améliorer leur gestion des ressources, notamment en augmentant la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique ;

k) A encouragé tous les organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable à continuer, avec l'aide du secrétariat et dans les limites de leurs mandats et de leurs compétences, à travailler sur la transition énergétique, conformément aux principes et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

l) A invité le secrétariat à poursuivre ses travaux sur le rôle des femmes dans le secteur de l'énergie, sachant que le fait de renforcer le pouvoir d'action des femmes serait probablement bénéfique à plusieurs égards, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;

m) A estimé qu'il était important de transformer les sites des mines de charbon désaffectées en installations de production d'énergie renouvelable afin de réaffecter ces terrains et de produire de l'énergie dans les communautés concernées.

IX. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 et projet de plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2023/8 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025

21. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/12), ainsi que de l'appui fourni dans le domaine des énergies renouvelables au titre du programme des services consultatifs régionaux.

22. Le Groupe d'experts a passé en revue les activités prévues dans le plan de travail pour 2022-2023 et réalisées au cours de la période intersessions, ainsi que les autres activités et initiatives dans le domaine des énergies renouvelables auxquelles il avait participé depuis sa huitième session. Il a également échangé des vues sur les aspects pratiques de l'exécution des activités du plan de travail n'ayant pas encore été menées.

23. Le Groupe d'experts :

a) A pris note avec satisfaction des résultats positifs et tangibles des activités qu'il a menées depuis 2014 pour aider à accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la région de la CEE ;

b) S'est félicité d'avoir mené à bien son plan de travail pour 2022-2023 et a demandé au Comité de l'énergie durable de lui donner la possibilité de présenter les principaux résultats obtenus à la trente-deuxième session du Comité et, sur la base de ceux-ci, de prolonger son mandat et d'adopter son projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

c) A prié son Bureau, en coopération avec le secrétariat, de continuer à superviser l'exécution de son plan de travail et d'étudier les possibilités d'obtenir des fonds extrabudgétaires pour financer certains projets centrés sur : i) le dialogue sur la réglementation et les politiques ; ii) l'échange de bonnes pratiques concernant l'utilisation efficace et rationnelle de diverses sources d'énergie renouvelable et visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

X. Élection du Bureau (point 8 de l'ordre du jour)

24. Le secrétariat a reçu des États membres les candidatures ci-après en vue de l'élection des vice-présidents prévue à la dixième session du Groupe d'experts : Alberto Biancardi (Italie) et Andreas Dreisiebner (Suisse).

25. Le Bureau a invité Aida Sitdikova (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) à le rejoindre en qualité de Vice-Présidente.

26. Le Groupe d'experts a élu Alberto Biancardi (Italie) et Andreas Dreisiebner (Suisse) à la vice-présidence. Les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans, courant de la clôture de la dixième session à la clôture de la douzième session.

27. Les membres du Groupe d'experts ci-après siègent au Bureau :

28. Jusqu'à la clôture de sa onzième session : Kostiantyn Gura (Ukraine), en qualité de Président, et Adrian Bylyku (Albanie), Kamran Huseynov (Azerbaïdjan), Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine), Margalita Arabidze (Géorgie), Tibor Fischer (Allemagne), Akhat Omiralin (Kazakhstan), Olena Lenska (Ukraine) et Suriya Jayanti (États-Unis), en qualité de Vice-Président(e)s, ainsi que Naida Taso (Communauté de l'énergie), Maria Michela Morese (FAO/Partenariat mondial pour la bioénergie), Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), Binu Parthan (Agence internationale pour les énergies renouvelables) et Rana Adib (Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle), en qualité de Vice-Président(e)s (sans droit de vote).

29. Jusqu'à la clôture de sa douzième session : Alberto Biancardi (Italie) et Andreas Dreisiebner (Suisse), en qualité de Vice-Présidents, et Aida Sitdikova (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), en qualité de Vice-Présidente (sans droit de vote).

30. Le Président du Groupe d'experts est également, de droit, l'un des Vice-Présidents du Comité de l'énergie durable.

XI. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

31. Au moment de l'élaboration du projet de rapport, aucun élément n'avait été soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour.

XII. Dates de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour)

32. La dixième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 16 et 17 septembre 2024. Le Groupe d'experts a proposé, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

XIII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

Document(s) : GERE-10/2023/INF.1 – Draft conclusions and recommendations arising from the tenth session of the Group of Experts on Renewable Energy

ECE/ENERGY/GE.7/2023/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa dixième session

33. Les projets de conclusions et de recommandations issues de la dixième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (GERE-10/2023/INF.1) ont été communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève.

34. Le Président du Groupe d'experts, avec l'aide du secrétariat, a résumé les débats en rendant compte de manière concise et factuelle des vues exprimées par les participants.

35. Le Groupe d'experts a adopté les projets de conclusions et de recommandations issues de sa dixième session, qui figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

36. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve d'éventuelles modifications de forme à apporter. La clôture de la session a ensuite été prononcée.
